

Excusés : François Bornier, Sylvain Desbois, Gilles, Duthu (27 avril) et Claude Pousset (8mars).

## FINANCES

Le 8 mars dernier, le conseil municipal s'est réuni pour examiner les finances de la commune. Lors de cette réunion le maire a présenté aux conseillers le compte administratif 2010 et le budget prévisionnel 2011 qui, après une lecture détaillée des recettes et des dépenses dans les sections de fonctionnement et d'investissement ont été votés et acceptés à l'unanimité.

Au cours de cette séance, le conseil a pris connaissance des différentes demandes de subventions et sur proposition du maire, il a approuvé les versements suivants :

Harmonie des Enfants des Sources de la Seine : 150 € ; ADMR : 150 € ; Centre Leclerc : 50 € ;  
Fête patronale : 150 € ; Ecole (coopérative) : 400 € ; Club de foot : 75 € ; Club de judo : 75 €.

Exceptionnellement cette année, le conseil ne peut pas poursuivre ses travaux avec le vote des taux des 4 taxes locales car les éléments de calcul fournis par le Trésor Public (bases d'imposition) ne sont pas parvenus au secrétariat. Le maire indique qu'une prochaine séance de conseil sera consacrée à ce vote dès la réception des documents. D'autres points évoqués au cours de cette soirée sont intégrés dans la partie qui suit.

Faisant suite à la réunion du 8 mars, la séance du 27 avril débute par le vote des taxes locales.

En préambule, le maire présente aux conseillers la suite de la réforme des taxes locales et notamment le transfert aux communes des taxes perçues par le Conseil Général et le Conseil Régional. Ce transfert fait apparaître une hausse de nos taux et, de fait, un produit supérieur. Mais en parallèle une cotisation va être prélevée sur le budget de la commune pour aider les communes qui perdent des revenus dans le cadre de la modification de la taxe professionnelle. Si les taux fixés par la direction des finances publiques sont maintenus, la commune percevra un peu moins que l'an dernier. Le maire propose, comme les années passées, une hausse de 3 % sur chaque taux des 4 taxes. Après délibération, le conseil vote cette augmentation à l'unanimité. Les nouveaux taux se répartissent ainsi:

Taux 2011	Taux prévu	+ 3%
Taxe d'Habitation	7,84	8,07
Taxe Foncière sur le Bâti	5,45	5,61
Taxe Foncière sur le Non Bâti	16,98	17,49
C.F.E. (ex Taxe Professionnelle) *	11,46	11,80

\* Contribution foncière des Entreprises

Pour rappel : ceci ne veut pas dire que nos impôts locaux vont augmenter de 3%. Les taux votés par le conseil municipal s'appliquent sur les bases d'imposition déterminées par la direction des impôts. Par exemple, pour la commune de Francheville, la base d'imposition de la taxe sur le foncier bâti est de 145300 euros pour 2011. La commune percevra donc la somme de 8151 euros pour cette taxe. (145300 x 5,61%).

## CONCESSIONS FUNERAIRES

Les familles Chevillot (Jean-François et Jacques) ont demandé à rétrocéder à la communes deux concessions achetées par leurs parents lors de leur vivant, mais non occupées après le décès de ces derniers. Les concessions seront ainsi remises à la disposition de la commune. Le conseil délibère favorablement sur ces demandes. L'installation d'un colombarium est évoquée, le maire propose aux conseillers une réflexion sur ce sujet.

## CARRIERE DE CESTRES

La commune de Francheville (tout comme les communes de Saint-Martin-du-Mont, Saint-Seine-l'Abbaye, Val-Suzon et Vaux-Saules) se situe dans le périmètre de 3 kilomètres de la carrière faisant l'objet d'une enquête publique. Aussi, il est nécessaire de délibérer afin d'émettre un avis sur ce projet. L'activité de la carrière, près du captage de la source du Cresson qui alimente le réseau d'eau potable, est de nature à provoquer une pollution ponctuelle de l'eau (hydrocarbures, huile ou turbidité excessive).

.../...

Le passage répété de camions sur la RD971, qui s'ajoutent à ceux venant des carrières de Prenois, présente également un risque pour la circulation des véhicules, sans parler des sites Natura 2000 et du site du Val-Suzon qui seront traversés par ces camions. Après délibération le conseil émet un avis défavorable à l'unanimité. Un dossier d'enquête publique est consultable à la mairie de Francheville, et le commissaire enquêteur tient des permanences à la mairie de Saint-Martin-du-Mont jusqu'au 21 mai prochain. Chacun peut le rencontrer ou lui faire parvenir un courrier qui sera versé au dossier d'enquête publique.

## **HAUT DEBIT – WiMAX**

Dans le cadre de la délégation du service public "Bourgogne Haut Débit" initiée par le Conseil Régional, la société Net Bourgogne met en place un réseau WiMAX qui desservira en haut débit un maximum du territoire régional, permettant ainsi une amélioration notable de l'aménagement numérique. Afin de vous présenter plus en détail le réseau de Net Bourgogne ainsi que les offres grand public qui seront proposées par les fournisseurs d'accès, nous vous proposons une rencontre à **CURTIL ST SEINE le Mardi 3 mai 2011 à 18h30 (Bâtiment communal Rue de l'Eglise)** Pour tout renseignement : Mail : [contact@netbourgogne.fr](mailto:contact@netbourgogne.fr) ; Tél : 03.71.700.760 ; Site : [www.netbourgogne.fr](http://www.netbourgogne.fr).

## **TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE**

Les personnes étant susceptibles de se faire rembourser par les services de l'état les frais de pose d'une antenne ou d'une parabole sont avisées qu'elles ont jusqu'au 16 mai pour faire parvenir leur dossier. Passée cette date, aucun dossier ne sera recevable.

## **CARTE COMMUNALE** Choix du bureau d'études

Suite à la consultation lancée en novembre dernier, six bureaux d'études ont fait parvenir une offre à la commune. La commission d'appel d'offres, après examen des dossiers de candidature, propose de retenir le bureau d'études C.D.H.U. en se basant sur les critères de méthodologie, de composition de l'équipe-projet, des références de l'équipe-projet et enfin de prix ainsi que sur les préconisations de la D.D.E. qui assiste la commune dans cette opération. Une première réunion aura lieu entre les conseillers, les services de l'Etat et le bureau C.D.H.U le 5 mai prochain.

## **BRUITS DE VOISINAGE**

Pour veiller à la tranquillité de chacun, nous vous demandons de respecter les horaires d'utilisation des tondeuses, scies ou tronçonneuses ou engin de chantier (!) tels qu'ils sont définis dans l'arrêté préfectoral de juin 1999 :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 heures
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 heures

**CHIENS DIVAGUANT** : il a été signalé depuis quelques semaines des chiens divaguant dans le village et dans le hameau, la journée, voire la nuit, causant des désagréments et faisant aboyer les chiens régulièrement attachés ou enfermés. Ces comportements ne sont pas acceptables et les propriétaires de ces animaux doivent savoir qu'ils sont passibles de poursuites et d'amendes s'ils ne font pas preuve de plus de civisme envers leurs voisins.

## **TRADITION DES « MAI »**

Cette tradition veut que les jeunes garçons du village posent un charme sur la façade des maisons où vit une jeune fille « à marier ». En principe, le lendemain ou la semaine suivante, les jeunes gens viennent relever les « mai » et les filles leur offrent un verre à boire.

La nuit du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai est donc consacrée à cet exercice et pas seulement : il consiste aussi à ramasser toutes sortes d'objets laissés dehors près des maisons ou dans les jardins et ceux-ci vont finir la nuit sur la place de l'église. Le but n'est pas de créer un désagrément aux propriétaires des objets mais simplement de les amener à se rencontrer sur la place le 1<sup>er</sup> mai au matin. Cela doit se faire dans le respect de la propriété d'autrui, et les dégradations volontaires au domaine privé ou public devront être sanctionnées. En cas de problème, un arrangement à l'amiable avec les jeunes (ou leurs parents) est préférable.

## **CEREMONIE DU 8 MAI**

Tous les habitants de Francheville, petits et grands, sont invités à participer à la cérémonie du souvenir du 8 mai 1945 qui se déroulera au Monument aux Morts le

**DIMANCHE 8 MAI 2011 à 10 h 15.**

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette cérémonie.